

## **ANNEXE C**

**Rapport de consultation publique  
Projet d'aménagement du secteur riverain  
de la rue Jacques-Cartier**





## **PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES-CARTIER**

**Participation publique  
du 21 février 2006**

**Centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf  
1367, rue Saint-Louis  
Secteur de Gatineau**

**DOCUMENT SYNTHÈSE POUR CONSULTATION**

## TABLE DES MATIÈRES

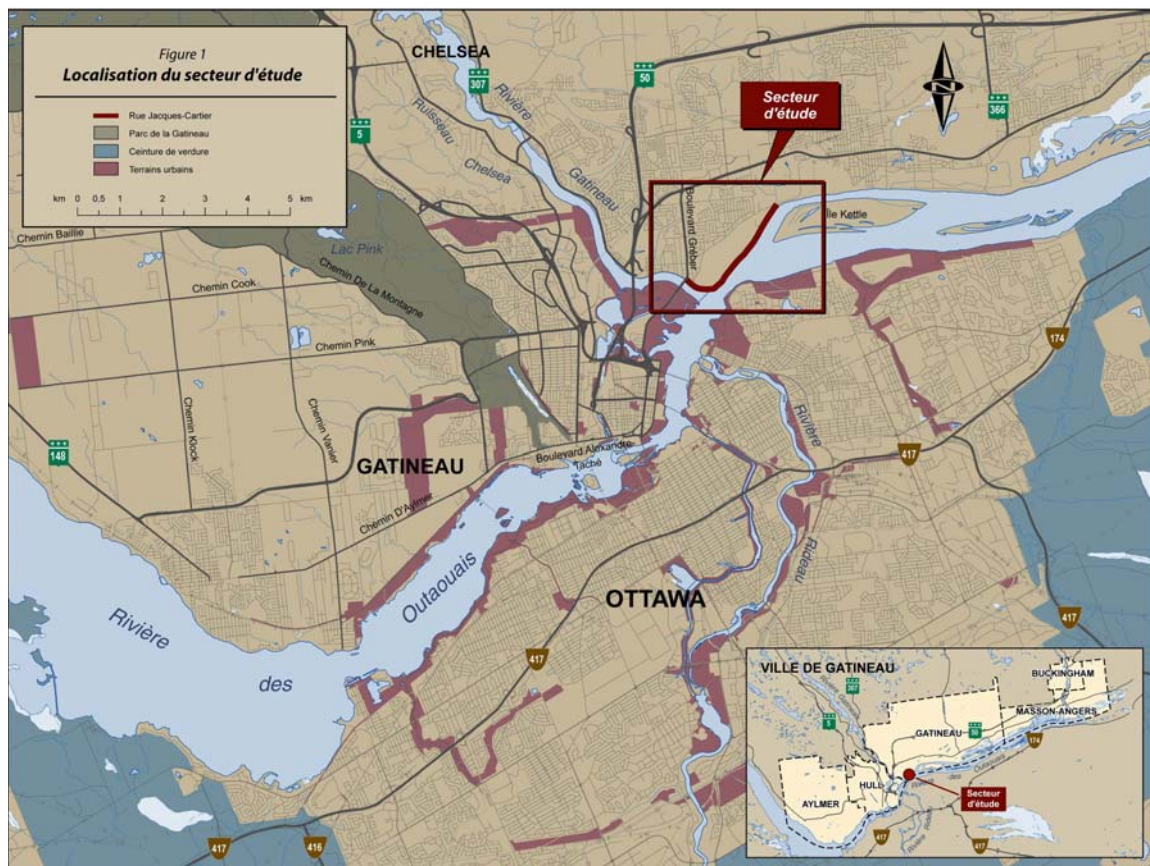
---

---

1. MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	1
2. COMPOSANTES DU SITE.....	2
HISTORIQUE .....	2
ÉTAT ACTUEL.....	2
3. CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ.....	3
SÉQUENCE 1 – PAYSAGE HISTORIQUE.....	3
SÉQUENCE 2 – PAYSAGE DE VILLÉGIATURE .....	3
SÉQUENCE 3 – PAYSAGE DE NATURE .....	3
AMÉNAGEMENTS DE LA RUE .....	4
4. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE.....	4
5. PROCHAINES ÉTAPES.....	4
QUESTIONNAIRE .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

# 1. MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale (CCN) ont entrepris en 2005 de mettre à jour le concept de la promenade des Draveurs prévu dans le secteur du parc de la Baie et de la rue Jacques-Cartier, entre le pont Lady-Aberdeen et la rue Saint-Louis. L'étude, menée par le consultant Del Degan, Massé et Associés, propose un aménagement de la rue et de la rive qui améliore, tant pour les résidents que pour les visiteurs, le paysage et la qualité du milieu en favorisant l'accès public au cours d'eau. Le projet s'inscrit dans le contexte de la planification et des objectifs énoncés dans le *Plan stratégique de mise en valeur du parc de la Baie* de 2000, le *Plan de la capitale du Canada* de 1999 de la CCN ainsi que dans le *Plan d'urbanisme* de la Ville de Gatineau adopté en juin 2005.



L'étude, qui se concentre sur le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, doit proposer l'aménagement d'un accès panoramique à la capitale qui soit intégré au réseau routier ainsi qu'un aménagement de la berge qui encourage son utilisation récréative et touristique. Les principaux objectifs de l'étude sont :

- favoriser l'accès public au plan d'eau et naturaliser la rive;
- permettre l'aménagement d'un sentier récréatif en bordure de la rivière, segment de la Route verte;
- rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes;
- embellir la ville et le paysage riverain;
- contribuer à la qualité de vie des résidents et la qualité de l'expérience des visiteurs.

## 2. COMPOSANTES DU SITE

---

---

### HISTORIQUE

Le site est localisé à la confluence des rivières Gatineau et des Outaouais, ce qui a favorisé son occupation. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>, le noyau villageois le plus ancien de la ville de Gatineau, Long Point Range (qui deviendra Pointe-Gatineau), se forme sur une pointe de terre émergée de la plaine inondée. À cet endroit s'implanteront, près de la rivière, les premières constructions typiques en bois à deux versants.

Peu à peu, autour de l'église Saint-François-de-Sales (1876), Pointe-Gatineau s'est développée. Des remblayages hétérogènes ont prolongé la pointe de terre vers l'est jusqu'à la rue Saint-Louis, entraînant la fermeture de la baie inondable à l'arrière. De 1960 à 1991, la baie a été utilisée comme site d'enfouissement.

### ÉTAT ACTUEL

La bande riveraine existante, de largeur variable et en partie privée, a perdu son caractère naturel. La rue est étroite, avec une circulation de transit importante matin et soir. Elle donne accès au parc de la Baie et à plusieurs résidences privées. Tout au long du parcours se retrouvent des perspectives visuelles exceptionnelles sur le centre-ville de Gatineau, le cœur de la capitale et la rivière des Outaouais. La navigation de plaisance est florissante sur les rivières.

Le potentiel de mise en valeur du site est prometteur. Cependant, le concept doit tenir compte des conditions environnementales (zones inondables, sols contaminés, habitats du poisson), des propriétés privées, de l'étroitesse de l'emprise publique et des besoins en espaces de stationnement.

L'analyse plus détaillée du site, d'une longueur totale approximative de trois kilomètres, a révélé trois séquences, avec chacune un paysage distinct lié à son utilisation.

### SÉQUENCE 1

La première séquence, du pont Lady-Aberdeen à la rue Prince-Albert, correspond à la partie urbanisée reconnue *Site du patrimoine* par la Ville depuis 1996. Ce paysage culturel représentatif du noyau villageois original possède une architecture de maisons ouvrières étroites, donnant sur la rivière et très près de la rue. L'occupation y est dense, mixte, résidentielle et commerciale. La berge est essentiellement occupée par des aménagements de loisirs privés et des stationnements. On y retrouve une halte nautique publique, le Quai des artistes. Cette séquence présente les plus grands défis d'aménagement.

### SÉQUENCE 2

La deuxième séquence, de la rue Prince-Albert jusqu'à la fin des parcelles bâties en allant vers l'est, présente un paysage d'une époque plus récente. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'était un secteur de villégiature où sont construits des chalets face au cours d'eau. Des lots plus larges et des bâtiments localisés loin de la rue composent une trame urbaine clairsemée, dominée par une utilisation résidentielle. La berge, privée et plus large, avec un talus moins abrupt, est également occupée par des aménagements privés et des espaces de stationnement. Des activités de pêche blanche se déroulent sur le littoral.

### SÉQUENCE 3

La troisième séquence, à partir de la fin de la seconde jusqu'à la rue Saint-Louis, possède un environnement à caractère naturel, sans construction, où champs et boisés sont présents. La berge, très étroite, avec un court talus abrupt près de la rue, porte un petit alignement d'arbres. Des aires humides et des marécages occupent une partie des terrains au nord de la rue. Cette partie, d'où est visible l'île Kettle en face, est souvent inondée au printemps.

## 3. CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

En plus de tenir compte des objectifs de la Ville de Gatineau et de la CCN, le concept d'aménagement proposé s'appuie sur la géographie, les forces du lieu, l'histoire et les besoins de la communauté, tout en considérant les potentiels et contraintes de chacune des séquences. Il propose une vision globale, reconnaissant une vocation spécifique pour chacune des séquences (voir le *Concept d'aménagement* à la page 5 du document).

### SÉQUENCE 1 – PAYSAGE HISTORIQUE

(voir le *Concept – Séquence 1 – Paysage historique* à la page 6 du document)

Une vocation patrimoniale et culturelle comprenant :

- une porte d'entrée avec, pour symbole culturel, l'église comme pôle d'accueil (Quai des artistes, parc public, place de marché);
- un pôle historique et patrimonial autour du restaurant Le Sterling, avec le réaménagement de l'intersection de la rue Saint-Antoine (centre d'interprétation, parc de détente, place publique, gradins d'observation);
- une rue mixte commerciale, touristique et résidentielle, avec une voie de service en arrière-lot (stationnements);
- des aménagements en berge (sentier récréatif, terrasses d'observation, embellissement de la rue et de la berge);
- un noyau culturel et nautique (halte nautique, amphithéâtre, promenade piétonnière sur pilotis).

### SÉQUENCE 2 – PAYSAGE DE VILLÉGIATURE

(voir le *Concept – Séquence 2 – Paysage de villégiature* à la page 7 du document)

Une vocation récréotouristique et de villégiature comprenant :

- un aménagement favorisant les activités récréatives par le contact avec la rivière (aire de pique-nique, plage gazonnée, quais pour la pêche, halte nautique, sentier récréatif, naturalisation de la berge et embellissement de la rue);
- la porte d'entrée du parc de la Baie;
- un projet de port de plaisance privé;
- l'hébergement touristique (petites auberges, couette et croissants).

### SÉQUENCE 3 – PAYSAGE DE NATURE

(voir le *Concept – Séquence 3 – Paysage de nature* à la page 8 du document)

Une vocation orientée vers le thème de la nature comprenant :

- une berge plutôt naturelle;
- des aménagements légers, orientés vers l'observation, l'interprétation et la reconstitution d'habitats naturels (belvédère, aire de repos, sentier récréatif).

## AMÉNAGEMENTS DE LA RUE

La rue conserve, dans chacune des séquences, une circulation à double sens et les accès existants aux propriétés. L'aménagement met l'accent sur le paysage et les perspectives exceptionnelles vers le centre-ville de Gatineau et le cœur de la capitale.

Dans la séquence 1, une voie de service en arrière-lot permet un deuxième accès aux résidences par le nord et des espaces de stationnement sont aménagés pour accommoder la clientèle des commerces. Des sentiers piétonniers relient ces aménagements à la rue Jacques-Cartier.

Sur la rue, des aménagements permettent de rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes (largeur réduite de chaussée, matériau de revêtement comme le pavé de béton, marquage de la chaussée, trottoir au même niveau que la rue, sentier récréatif en site propre, stationnement sur rue du côté nord, aménagement paysager).

Dans les autres séquences, la rue devient un peu plus sinueuse par l'ajout de courbes pour inciter les conducteurs à ralentir. Différents aménagements paysagers embellissent le parcours de la rue et favorisent la réhabilitation environnementale de la berge.

## 4. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Une évaluation environnementale stratégique (ÉES) basée sur les documents de planification de la Ville de Gatineau et de la CCN a été élaborée pour valider les propositions que le concept offre en termes environnementaux. En comparaison avec les options examinées dans le passé, le concept comporte plus d'avantages pour la communauté, l'environnement et la capitale. Il entraîne des impacts négatifs limités étant donné que les aménagements mis de l'avant évitent un trop grand empiètement sur le littoral, tout en favorisant un embellissement de la berge et une meilleure qualité de vie pour les résidents.

En fonction des lois québécoises et canadiennes sur l'environnement, les études d'impact qui devront être réalisées avant la construction du projet permettront de cerner précisément ces impacts et d'identifier les mesures d'atténuation appropriées.

## 5. PROCHAINES ÉTAPES

À la suite de la participation des citoyens, les commentaires recueillis permettront de bonifier le concept d'aménagement. Puis, l'équipe de travail finalisera l'étude dont la remise est prévue en mars 2006. L'acceptation conjointe de l'étude par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et le conseil d'administration de la CCN est prévue en avril 2006.

L'étude approuvée, le rapport de consultation ainsi qu'un sommaire des décisions seront rendus publics. Dans le courant de l'automne 2006, les citoyens seront informés de l'avancement du projet et de son calendrier préliminaire de mise en œuvre.





# CONCEPT D'AMÉNAGEMENT



CONCEPT – SÉQUENCE 1 – PAYSAGE HISTORIQUE





CONCEPT – SÉQUENCE 2 – PAYSAGE DE VILLÉGIATURE



# CONCEPT – SÉQUENCE 3 – PAYSAGE DE NATURE

